

Arrêté de stationnement : place du marché

Dans le cadre de la Fête du Printemps qui se réalisera le samedi 08 avril 2023 de 11 heures à 18 heures sur la place Jacques Chirac, les bords des berges et le pont du canal de l'Ourcq, une interdiction d'arrêt et de stationnement sera mise en place sur une partie des emplacements du parking de la Place Jacques Chirac.

Début des travaux

07/04/2023

Fin des travaux prévue

08/04/2023

Les places de stationnement situées sur la partie gauche de la place Jacques Chirac au droit de l'allée centrale seront neutralisées et réservées aux animations à partir du vendredi 08 avril 2023 à 13 heures jusqu'au samedi 08 avril 2023 à 22 heures.

Onze places de stationnement situées sur la partie droite de la Place Jacques Chirac au droit de l'allée centrale seront neutralisées. Neuf places de stationnement pour les véhicules des animations, du service Événementiel et deux places de stationnement seront réservés aux personnes à mobilité réduite à partir du vendredi 07 avril 2023 à 13 heures jusqu'au samedi 08 avril 2023 à 22 heures.

Pour matérialiser l'interdiction, la signalisation réglementaire sera mise en place en amont et maintenue durant toute la manifestation. Des blocs bétons et barrières de police seront posés et retirés par les services techniques de la ville.

Documents

[Arrêté de stationnement : Fête du printemps](#)